

**SEA SMAGY**

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de St Martin d'Abbat & Germigny des Prés

-----

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 01 Juillet 2015**

Date de convocation : 19/06/2015

Fiche de présence :

P : présent

E : excusé

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	P
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	E	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : Lucette PELLETIER

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 26 Mars 2015.

**Ordre du jour :**

- Délibération pour réalisation du Document Unique par le CDG45.
- Délibération pour demande de subvention auprès de la CNRACL pour la réalisation du DU.
- Délibération pour définir la contribution à appliquer aux usagers de Germigny non raccordés au réseau d'assainissement collectif.
- Affaires diverses.

**Délibérations :**

- Le Président rappelle que le SEA SMAGY a obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique de ses agents et que le Centre De Gestion du Loiret (CDG45) propose une prestation pour accompagner les collectivités dans la réalisation de leur document unique d'évaluation des risques professionnels.  
Le Conseil approuve la prise d'une délibération pour faire appel au Centre De Gestion pour la mise à disposition d'un Conseiller de Prévention en vue de la réalisation du Document Unique.
- Le CDG45 précise que ce type de démarche peut bénéficier d'une subvention de la part du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL.  
Le Conseil approuve la prise d'une délibération pour solliciter une subvention du Fonds National de Prévention, pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels.
- Le Président rappelle que le délai de deux ans accordé aux usagers pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif de Germigny est maintenant écoulé. L'article L1331-8 du Code de la Santé Publique autorise le SEA SMAGY à contraindre les usagers non raccordés au paiement d'une somme au moins équivalente au montant de la redevance d'assainissement.  
Le Conseil approuve la prise d'une délibération pour contraindre les usagers non raccordés au paiement d'une somme au moins équivalente au montant de la redevance d'assainissement, et de majorer cette somme dans la limite de 100%.

Cette pénalité sera appliquée si l'utilisateur ne peut présenter un devis signé d'une entreprise de travaux publics, ou bien un engagement de sa part de réaliser ses travaux de raccordement dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la lettre de relance du SEA SMAGY.

## Affaires diverses :

- **Habilitation électrique:** Dans le souci d'assurer la sécurité de ses agents, le Conseil approuve l'inscription de ses deux agents techniques à une formation de *Préparation à l'Habilitation Electrique* auprès d'ACTIVA FORMATION pour une durée de 3 jours et un montant total de 1080 € HT.  
Afin de pouvoir assurer une permanence pendant leur formation, le Conseil demande que les deux agents ne suivent pas cette formation en même temps.  
Les dates retenues sont les 21, 22, 23 septembre et 2, 3, 4 novembre 2015.
- **Numérisation des réseaux:** Le Cabinet Merlin, en charge de la numérisation des réseaux EU et EP, nous a transmis le 18 juin le 3<sup>ème</sup> et dernier rendu de ces réseaux. Les fichiers transmis nous ont permis de répondre à la demande d'ECMO (bureau d'urbanisme et infrastructures) en charge du PLU de Saint Martin d'Abbat et de transmettre aux deux communes le plan de leur réseau de défense incendie.
- **Groupes de travail GT4 relatifs au plan d'évacuation du Val d'Orléans:** Les groupes respectifs de Saint Martin et Germigny demandent si un *Diagnostic de Vulnérabilité* et si un *Plan Interne de Crise* ont été réalisés. Il a été répondu qu'à ce jour ces documents n'existent pas.
- **Remboursement du prêt CA de 650 000 €:** Les premiers contacts ne sont guère encourageants. En effet le CA précise que le remboursement anticipé génère des indemnités de gestion et une indemnité financière actuarielle dont le montant total pourrait s'élever jusqu'à 200 000 € ! Des démarches sont en cours avec le CA, pour trouver une solution plus raisonnable.
- **Relevés des compteurs:** Relève des compteurs de SMA terminée, celle de Germigny commence. Comme tous les ans la relève des compteurs d'EP met en évidence des surconsommations chez certains usagers. Il a été rappelé la règle appliquée depuis le 4 septembre 2013 : Prise en charge de la surconsommation par rapport à la moyenne des 3 dernières années, par l'utilisateur à hauteur de 50%, et jusqu'à concurrence du double de sa consommation moyenne. Au-delà la prise en charge incombera intégralement au SEA SMAGY.  
La pose de  $\simeq$  200 compteurs avec radio relevé reprendra en septembre. Une démo de relevé avec des nouveaux compteurs est prévue début septembre, par un fournisseur.
- **Clapets anti-retour sur réseaux assainissement en zone inondable:** Une fiche de recommandations est transmise par la DDT du Loiret à toute demande de permis de construire en zone inondable. Entre autre, elle préconise la pose d'un clapet anti retour entre l'habitation et le réseau d'assainissement. Une vérification sera faite auprès des services compétents.
- **Service d'aide à l'emploi :** L'agent du CDG45 intervient une journée chaque mois pour le traitement des paies et des factures. Afin d'absorber le surcroît de travail occasionné par les déclarations des charges, il devra intervenir une journée supplémentaire tous les 3 mois.
- **Affichages obligatoires :** Une liste des *affichages obligatoires* pour toutes les entreprises à partir de 1 salarié, a été reçue du *Centre national du droit du travail*, avec une offre de 89 € pour l'achat de 16 panneaux d'affichage. Conseil sera demandé au Centre De Gestion du Loiret.

La séance est levée à 20h00.

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,